

GÉNÉALOGIE DES FRÈRES TESSON

GUILLOTINÉS A GRANVILLE

EN NIVÔSE, AN II DE LA RÉPUBLIQUE



PAR

M. ALFRED DE TESSON

Capitaine de Frégate en retraite

Président de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain

Membre du Conseil Héraldique de France



AVRANCHES

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE & LITHOGRAPHIQUE DE JULES DURAND

Rues Boudrie, 2, & Quatre-Œufs, 24

1895

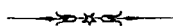
*Im*³
2328



GÉNÉALOGIE DES FRÈRES TESSON

GUILLOTINÉS A GRANVILLE

En Nivôse, an II de la République



Nous avons établi cette Généalogie avec les documents suivants :

1° Cinq pièces des Carrés de d'Hozier, du 25 novembre 1460 au 7 mai 1506. — Vol. 594 du Cabinet des Titres de la Bibliothèque Nationale.

2° Quarante-cinq pièces originales du même Cabinet, s'étendant du 3 juillet 1505 au 31 juillet 1701, plus un Mémoire et un Tableau généalogiques sans date. — Vol. 2.812, n° 62.547.

3° Généalogie produite devant Mgr du Tillet, et comprenant l'analyse de quinze pièces, allant du 20 juin 1522 au 27 août 1639. — *Penes nos.*

4° Généalogie par Chérin, s'arrêtant au commencement du XVIII^e siècle. — Collection Chérin. — Vol. 193, n° 2.820 du Cabinet des Titres.

5° Les archives du château du Neufbourg en Vains-sous-Avranches, mises gracieusement à notre disposition par M. Henri de Lancesseur, et les registres des baptisés, épousés et trépassés de la paroisse de Vains-Saint-Léonard, ouverts dès l'an 1529 ; les actes y sont tantôt en français, tantôt en latin.

6° Les anciens registres paroissiaux de Lolif, de Sartilly et de Champcervon, commençant dans les mairies de ces communes : en 1700, à Lolif ; en 1692, à Sartilly (l'année 1733 manque) ; en 1633, pour les baptêmes, et, en 1648, pour les mariages et

les inhumations, à Champcervon, où ils présentent d'assez nombreuses lacunes.

7° Les registres de l'Etat Civil des trois paroisses d'Avranches, commencés, en 1631, à Saint-Gervais; en 1599, à Notre-Dame-des-Champs; et, en 1625, à Saint-Saturnin. Il existe pour ces registres, à l'Hôtel-de-Ville, des Tables très bien comprises.

Tige de La Guérinière, au Grand-Celland

I

Thomas Tesson, écuyer, seigneur et propriétaire de la terre, fief et seigneurie de la Guérinière, en Saint-Médard-de-Celland, aujourd'hui le Grand-Celland, seigneur de Celland en partie, après avoir accompli dix-huit années de services militaires, payé, le 5 avril 1470, sans déroger ni préjudicier à l'état de sa lignée, la somme à laquelle il avait été taxé et affincé par les Commissaires du Roi sur le fait des francs-fiefs et nouveaux acquêts, et gagné, le 7 septembre 1470, un procès contre les paroissiens de Saint-Médard-de-Celland, qui l'avaient indûment assis à payer la taille, reçut, le 22 octobre 1471, du commandement desdits seigneurs commissaires, des lettres pour qu'on le laissât, lui, ses enfants et postérité, nés et à naître en loyal mariage, jouir et user pleinement et paisiblement, sans contredit, des privilèges, honneurs et choses appartenant à honneur et état de noblesse.

Il eut deux fils mariés :

II. — Jean-l'aîné, qui suivra.

II. — Jean-le-Jeune, de la Guérinière, seigneur de Celland, en partie, époux de Perrine de Maigney et, dont le troisième fils, Guillaume-le-Jeune, est l'auteur de la branche cadette de la Mancellière.

II

Jean Tesson, l'aîné, seigneur de la Guérinière, épousa damoiselle Jeanne ou Jacqueline Fauquet, des seigneurs de Saint-Médard-de-Celland, dont il eut :

III. — Jean, écuyer, qui continua la tige des seigneurs de la Guérinière, tombée en quenouille au XVIII^e siècle et avant la

Révolution, et d'où s'est détachée, au VII^e degré, la branche aînée du Buat.

III. — François, dit aussi sieur de la Guérinière, qui suit :

Seigneurs du Neufbourg de Vains

III

François Tesson, écuyer, seigneur de la Guette (fraction de la Guérinière), de la Berrière en Saint-Ouen-de-Celland (Le Petit-Celland), et du Neufbourg en Vains-sous-Avranches, épousa : 1^o par contrat du 20 juin 1521, Andrée Giroult, fille de Gilles Giroult, écuyer, seigneur de Hotot et la Motte (1) et de noble dame Colasse Morin ; 2^o Colasse Vibert.

Il eut de son premier mariage avec Andrée Giroult :

IV. — Jacques, auteur de la branche intermédiaire du Mesnil-Balisson, en Lolif, qui suivra.

IV. — Gilles, prêtre, sieur de la Berrière

IV. — Guillaume, qui vendit, par contrat du 20 janvier 1573, à un nommé Hullin, partie de la terre du Neufbourg, à charge d'en faire partage avec Gabriel Tesson, fils de Jacques, frère aîné dudit Guillaume. Sur un contrat d'amortissement de rente, du 6 mai suivant, ledit Hullin est dit acquéreur de partie de la terre du Neufbourg, dudit Gabriel Tesson.

Le premier seigneur du Neufbourg que nous ayons trouvé, en 1530, dans les registres de l'église paroissiale de Monsieur Saint-Pierre-de-Vains et Saint-Léonard, est Joachim Morin, écuyer, dont le testament se trouve dans lesdits registres avec beaucoup d'autres. Il mourut, en 1543, encore appelé seigneur du Neufbourg, quoique, deux ans auparavant, François Tesson y soit aussi qualifié seigneur du Neufbourg et de la Guérinière dans un acte de baptême. Nous n'y avons ensuite rencontré

(1) Montfault trouva, en 1463, à Saint-Quentin, François Girault, ou Giroult, se disant noble, et Roissy, en 1599, à Ronthon, Jean Giroult, sieur d'Autot (Hotot), qu'il déclara anobli.

celui-ci qu'une autre fois, en 1545, encore comme parrain dans un baptême ; jamais ses enfants.

Il est donc probable qu'au xvi^e siècle, les Tesson, seigneurs du Neufbourg, continuèrent à habiter plutôt le pays de Celland que Vains où vint du reste se fixer un de leurs descendants à la fin du xvii^e.

Cette seigneurie dut évidemment venir à François par son alliance avec demoiselle Giroult-Morin. Les Hullin s'allièrent aussi aux Morin, comme le montre l'acte d'inhumation ci-après :

12 avril 1597. — « Damoiselle Perrette Morin espouze de » noble homme Jean Hullin, seigneur du Neufbourg et de la » Porte ayant attainct laage de soixante et quatre ans ayant » este par moy François Aumont p^{bre} vicayre de la p. de Vains » confessee et accommunye avec le sacrement de lextresme » onction rendit lesprit a Dieu le createur le douzie^e jour d'ap- » vril. Dieu lui face pardon dans les cieux. »

Ledit Jehan Hullin, seigneur de la Porte et du Neufbourg, mourut le 19 juillet, âgé de 70 ans, et fut inhumé dans l'église sous le crucifix.

IV. — Françoise, épouse de Germain de Montebrière, sieur de la Proustière.

IV. — Perrette, mariée, par traité du 30 avril 1541, reconnu le 15 juillet 1546, à Jehan Lancesseur, fils aîné et principal héritier de feu Jehan Lancesseur, en son vivant écuyer, sieur de la Polinière à Bacilly.

Jehan Lancesseur, écuyer, le jeune, fils des susdits, c'est-à-dire de Jehan, sieur de la Polinière, et de Perrette Tesson, épousa, par traité du 17 janvier 1576, Ambroise Hullin, fille de Jehan Hullin, écuyer, sieur de la Porte. Elle trépassa, le 11 avril 1624, en la maison du Neufbourg, et son corps fut porté à Bacilly.

Le 13 octobre 1700, Elisabeth Lancesseur, veuve de Louis Tesson, vivant écuyer, sieur de Montesson, héritière bénéficiaire de feu Michel Hullin, écuyer, sieur du Neufbourg, confessa et avoua tenir, en cette qualité, de Messire Jean-Gustave de la Bellière, écuyer, seigneur des fiefs, terres et seigneuries de

Vains et autres, premièrement : la grande maison du Neufbourg.

Louise-Françoise Tesson, leur fille, épousa Jacques-René de Lancesseur, arrière petit-fils des précédents, c'est-à-dire de Jean et d'Ambroise Hullin.

Le Neufbourg a donc successivement appartenu, depuis le xvi^e siècle, aux familles Morin, Tesson, Hullin, Tesson (femmes) et Lancesseur.

Le château actuel du Neufbourg, habité par la famille de M. Henri de Lancesseur, est du commencement du siècle. Il y est mort, le 17 février 1895, à l'âge de 58 ans, pendant que l'on imprimait ces pages.

Branche du Mesnil-Balisson à Lolif (1)

IV

Jacques Tesson, écuyer, sieur de la Berrière, de la Foresterie, seigneur du fief, terre et seigneurie du Mesnil-Balisson (8^e de haubert) en Lolif, seigneur et patron présentateur de la paroisse de Saint-Médard-de-Celland (2), marié, par contrat du 23 août 1546, à Isabeau Bosquet, fille de Thomas Bosquet, écuyer, seigneur du Mesnil-Balisson, dont elle était la seule héritière, le 10 décembre 1548.

Leurs enfants furent :

V. — Gabriel, qui suivra.

V. — Jacqueline.

(1) Les Tesson du Grippon furent patrons de Lolif au xiv^e et au xv^e siècle. — Voir *Les Annales Civiles et Militaires du pays d'Avranches*, par l'abbé Desroches, p. 360, et notre *Extrait du Chartrier du Grippon*. L'une des six prévôtés de cette seigneurie était à Lolif.

(2) La seigneurie de Saint-Médard-de-Celland, 1/4 de haubert, donnant droit au patronage de l'église, fut vendue, en 1555, par les Fauquet à Jean d'Amphernet, seigneur de Brécœy, mais remise l'année suivante, sur clameur féodale, aux Tesson, à cause de leur descendance, par les femmes, des Fauquet. (Voir notre *Monographie de la paroisse de la Mancellière*; p. 131-134).

Le 4 février 1564, ladite Isabeau Bosquet, autorisée de son mari, fit donation à Gabriel Tesson, leur fils, écuyer sous âge, mais stipulé par François Tesson, son grand-père, de sa terre du Mesnil-Balisson, à charge de faire telle portion à ses autres frères qu'il pourrait avoir, et marier ses sœurs, née et à naître, et à la réserve de la jouissance entière de ce fief et seigneurie durant sa vie.

Isabeau Bosquet était veuve le 29 novembre 1565, date à laquelle ledit François sieur de la Guérinière, aïeul et tuteur des enfants de son fils Jacques, fit faire l'inventaire des meubles de sa succession.

Le 2 juillet 1566, Louis de Bourbon, duc de Montpensier, pair de France et comte de Mortain, donna à Isabeau Bosquet, veuve de Jacques Tesson, la garde-noble de ses enfants sous âge ; mais, le 21 juillet 1568, il nomma à sa place demoiselle Colasse Vibert, leur grand'mère, attendu que ladite Isabeau Bosquet était déjà accordée en second mariage.

Le 8 novembre 1572, ladite Colasse Vibert fut déchargée de la tutelle de Gabriel Tesson, son petit-fils, auquel on nomma pour curateurs : Gilles Tesson, écuyer, prêtre, son oncle, et Jean Giroult, écuyer, sieur de Hotot.

Le 14 mai 1574, ledit Gabriel Tesson donna à noble homme Imbert de Louvat, sieur de Bosuzet et seigneur de la paroisse de Champcey, son beau-père, comme ayant épousé la même Isabeau Bosquet, dame du Mesnil-Balisson, quittance de l'administration qu'ils avaient eue de ses biens et de ceux de demoiselle Jacqueline Tesson, sa sœur, après la mort de Jacques Tesson, leur père, et aussi après celle de François Tesson, seigneur de la Guérinière, leur grand-père, décédé postérieurement. Noble et discrète personne, messire Gilles Tesson, prêtre, sieur de la Berrière, et demoiselle Colasse Vibert ratifièrent cet acte à la requête dudit noble homme Imbert de Louvat.

Le 22 novembre 1598, Isabeau Bosquet, étant devenue aussi veuve de son second mari, fit donation à Gabriel Tesson, son fils aîné, de la jouissance du revenu de la terre et seigneurie du Mesnil-Balisson, qui lui avait été adjudgée par sentence du lieutenant du bailliage de Cotentin, du 26 juin 1568, son fils s'obligeant en retour à la nourrir et entretenir pendant sa vie en toutes choses suivant son état avec une demoiselle et une fille

servante, et un laquais et une haquenée, et, après sa mort, à la faire enterrer dans l'église de Lolif auprès de demoiselle Colasse Vibert, sa mère (c'est-à-dire mère de ladite Isabeau Bosquet).

V

Gabriel Tesson, écuyer, seigneur du Mesnil-Balisson, de la Guette, seigneur et patron présentateur de Saint-Médard-de-Celland, épousa en premier mariage, par contrat du 29 juin 1579, Jeanne Le Rogeron, fille aînée de feu noble homme Julien Le Rogeron, vivant, sieur du Bas-Pontfoul, à Lolif, et de demoiselle Claude Le Mercier.

Par ce contrat, sa mère, Isabeau Bosquet, le reconnaissait pour son fils aîné et présomptif héritier, et on accordait à la future, qui avait pour tuteur, noble personne messire Jacques Le Rogeron, chanoine d'Avranches en la prébende de Rouffigny, son oncle paternel, la moitié de tous les biens de la succession de son père.

Devenu veuf, Gabriel Tesson se remaria, par contrat sous seings privés du 9 mai 1597, reconnu par les notaires, le 27 septembre 1598, à Marguerite du Hommet, fille et héritière de noble homme messire Guillaume du Hommet, écuyer, sieur du Mesnil-Durand (1), et de Louise de la Ferrière, et assistée de son frère, François du Hommet, seigneur du Mesnil-Durand, et de la terre et seigneurie de Sartilly (2).

On trouve ensuite, dans les papiers d'affaires de la famille, ce nom écrit bien plus souvent du Hommet que du Hommet, rarement du Hommetz.

(1) Le Mesnil-Durand, paroisse de la sergenterie du Hommet, élection de Carentan. Elle a formé la commune du Mesnil-Durand-sur-Vire dans le canton de Saint-Jean-de-Daye, arrondissement de Saint-Lo. On la trouve comme telle dans l'itinéraire de la Normandie, par Louis du Bois, 1828. Ce n'est plus qu'une paroisse.

(2) François du Hommet posséda aussi quelque temps la seigneurie du Mesnil-Bœufs comme héritier de Marguerite de la Ferrière, sa tante ; mais il la vendit à Jacques de Cavigny, seigneur du lieu et de Combrée, aïeul maternel de messire Louis Puchot, sieur de la Pommeraie, maître des comptes à Rouen, qui la vendit à son tour, en 1702, à Etienne Tesson de la Vieuvillo-Pontesson.

Dans sa brochure sur *Brécey*, M. Victor Brunet dit, p. 71 :

« Le 20 juin 1594, messire Louis de Vassy et noble damé »
» Françoise d'Amphernet firent l'acquisition des fiefs, terres et »
» seigneuries de Saint-Médard-de-Celland. (Archives de la »
» Manche, E. liasse 1910). »

Cependant, sur le contrat ci-dessus de son second mariage, Gabriel est encore qualifié seigneur de Celland, peut-être par erreur, car le 22 novembre suivant, sur l'acte de donation, cité plus haut, on ne le dit plus que seigneur du Mesnil-Balisson et de la Guette.

La seigneurie de Celland fit partie de la baronnie de Brécey, érigée par lettres patentes du roi, de juillet 1613, en faveur des Vassy.

De son premier mariage avec Jeanne Le Rogeron, Gabriel Tesson eut :

VI. — Adrien Tesson, écuyer, seigneur du Mesnil-Balisson et du Haut et Bas-Pontfoul, en Lolif, et de Montchauveau, marié, par contrat du 11 septembre 1613, passé au manoir seigneurial de la Rochelle, habité par Pierre de Poilvilain, frère en loi de la future, avec Françoise de Montchauveau, veuve de feu noble homme Pierre de Béauville, sieur de Saint-André, et fille et héritière en sa partie de défunt noble homme Ambroise de Montchauveau, vivant sieur baron (*sic* sur le contrat) dudit lieu de Montchauveau, en Céaucé, au diocèse du Mans, et de Louise Moreau, sa veuve.

Avant l'an 1543, les Frettaud, depuis longtemps seigneurs de Montchauveau, quittèrent leur nom patronymique pour prendre exclusivement celui de Montchauveau.

En 1573, Ambroise de Montchauveau, épousa Louise Moreau, fille de François, seigneur de la Poissonnière, en Saint-Ouen-en-Relin, et de Louise de Feschal, dame de la Béraudière. Ils eurent un fils qui mourut jeune et quatre filles.

Ledit Ambroise de Montchauveau mourut en 1603 ou 1604.

Après la mort d'Adrien Tesson, la seigneurie de Montchauveau passa dans la famille de Poilvilain.

Montchauveau était un fief de haubert qui s'étendait sur plusieurs paroisses, entre autres : Saint-Front-de-Collières, enclavée à présent dans la commune de Domfront, et Saint-Brice-